

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 4 février 2019  
Séance du 21 janvier 2019

## 7 Budget Principal - Débat d'Orientation Budgétaire et Rapport d'Orientation Budgétaire 2019

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, LEHNER, SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, ASSAMTI, BOULHAMANE, FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. ATAKAYA	Pouvoir à :	M. AKABLI
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
Mme MAUPIN	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : Mme BARBETTE	1

■ Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, expose :

L'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales stipule que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de la tenue du débat par une délibération spécifique à caractère non décisionnel.

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue un moment essentiel dans la vie d'une collectivité locale. A cette occasion, sont notamment définies sa politique d'investissement, sa stratégie financière et ses priorités à venir.

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

Le rapport d'orientation budgétaire joint à la présente délibération, a été transmis aux conseillers municipaux avec la convocation au présent conseil municipal.

Il vous est demandé de prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire et du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2019.

Envoyé en préfecture le 07/02/2019  
Reçu en préfecture le 07/02/2019  
Affiché le 05/02/2019  
ID : 060-216001743-20190204-DLRG190204007-DE

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2312-1, L3312-1, L4311-1, et L5211-6 et L5622-3

Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 21 janvier 2019,

Vu le rapport d'orientation budgétaire, ci-joint,

Considérant l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants de tenir, un débat d'orientation budgétaire et de présenter un rapport d'orientation budgétaire,

Entendu le rapport de présentation et le Débat d'Orientation Budgétaire,

■ Prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire préalable au vote du budget primitif 2019 et de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux ( 2 ) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Date d'affichage : **0 5 FEV. 2019**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMANN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le ...**0 7 FEV. 2019**

et publication ou notification le **0 7 FEV. 2019**

affiché le .....**0 5 FEV. 2019**.....

CREIL, le .....**0 7 FEV. 2019**.....

Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services

**Francis LE PAPE**